



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
SAÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
des Territoires de la
Haute-Saône**

Commission Départementale de Préservation des Espaces
Naturels, Agricoles et Forestiers
Service Urbanisme Habitat et Constructions
Cellule Planification
Affaire suivie par :
Nicole MAIREY
Tél : 03 63 37 92 87
ddt-cdpenaf@haute-saone.gouv.fr

Vesoul, le **02 SEP. 2021**

Relevé de décisions de la CDPENAF du 9 juillet 2021

Ordre du jour :

0. Approbation du compte rendu de la CDPENAF du 11/06/2021
1. Autorisations d'urbanisme
2. Plaquette compensation collective agricole

Liste des participants :

Membres de la CDPENAF avec voix délibérative :

M. **Thierry PONCET**, directeur départemental des territoires, représentant Mme la Préfète et bénéficiant du pouvoir de l'INAO
M. **Geoffrey HEYDORFF**, chef de la cellule Planification, service Urbanisme, DDT 70, représentant M. le directeur départemental des territoires et bénéficiant du pouvoir de la Coordination rurale
Mme **Karine FRANCOIS**, représentante des communes en zone de montagne
M. **Luc SIMONEL**, représentant des Intercommunalités
M. **Philippe MARTIN**, représentant de l'association des communes forestières
M. **Thierry CHALMIN**, président de la Chambre d'agriculture
M. **Sylvain CRUCEREY**, représentant de la FDSEA
M. **Marc ALLEMAND**, représentant de la Confédération paysanne
M. **Germain BILAT**, représentant des Jeunes agriculteurs
M. **Bernard MAIRE**, représentant des propriétaires agricoles
Mme **Danièle SIMONIN** et M. **Eric CORRADINI**, représentants de Haute Saône Nature Environnement et bénéficiant du pouvoir de la Fédération de pêche

A titre consultatif :

A titre d'experts :

Mme **Christine YODER**, Chambre d'agriculture
Mme **Isabelle LALLOZ**, cellule Application du Droit des Sols, service Urbanisme, DDT 70

Absents :

Le représentant du Conseil départemental
Le représentant du groupement des agriculteurs Bio
Le représentant des propriétaires agricoles
Le représentant des Forestiers privés
Le représentant de la Fédération des chasseurs
Le représentant de la Chambre des Notaires

Absents excusés :

M. **Simon DEVISME**, chef du service économie et politique agricoles, DDT 70
Mme **Christelle CLEMENT**, représentante des communes
M. **Marc SAUMONT**, représentant de la Coordination rurale et donnant pouvoir au représentant de la DDT
M. **Dominique GILLET**, représentant de la Fédération de pêche et donnant pouvoir au représentant de HSNE
M. **Nicolas GUILLEMONT**, représentant de l'INAO et donnant pouvoir à M. le directeur départemental des territoires
Mme **Myriam LAMURE et Stefan SCHNEIDER**, représentants de l'ONF
M. **Étienne ABLINE**, représentant de la SAFER

La séance est ouverte à 9 h 00 et se tient en présentiel en salle Perce-Neige à la Chambre d'agriculture.
Le quorum est atteint avec dix voix délibératives en début de réunion et passera à treize voix.
Le président rappelle l'ordre du jour de la réunion et la commission examine les sujets.

0. Approbation du compte rendu de la CDPENAF du 11 juin 2021 :

Aucune observation n'est faite par les membres de la commission sur ce compte rendu.

1. Autorisations d'urbanisme

Pour deux dossiers ADS, les porteurs de projets ont été invités.

- Projet de méthanisation à Grandvèlle-et-le-Perrenot par NATURALGIE**Rappel :**

Le dossier, présenté en CDPENAF de février 2021 avait reçu un avis défavorable « au motif que le projet est considéré comme une activité industrielle liée à l'agriculture par le fait que la méthanisation recourt uniquement à une production agricole céréalière pour fournir de l'énergie. Aussi, le projet n'a pas sa place dans la zone A du PLU de la commune ».

Paul-Emile ROBINET, représentant de NATURALGIE et David PETITHUGUENIN, agriculteur, associé au projet, expliquent le montage du projet, le processus de méthanisation de biomasse végétale et les bénéfices.

Le projet comprend le site d'implantation de l'unité de méthanisation à Grandvèlle, 3 autres sites de stockage des digestats situés sur les communes de Buthiers, Gézier-et-Fontenelay et Thurey-le-Mont dans le Doubs. Le plan d'épandage occupe un parcellaire réparti sur 29 communes de trois départements. L'alimentation du méthaniseur se fera en grande partie par du seigle fourrager cultivé en inter-culture. La méthanisation fonctionnera pour une quantité de 36 000 t/an de digestat brut. Le digestat pourra être utilisé comme fertilisant pour l'agriculture biologique.

Le terrain d'assiette est d'environ 9 ha dont 7 ha utilisés pour la méthanisation à Grandville, auxquels il faut ajouter les surfaces des sites déportés situés en Haute-Saône (6 ha).

Les membres de la commission questionnent les porteurs de projet sur le cycle des cultures, les cultures intermédiaires à valorisation énergétique et la place des cultures principales, le plan d'épandage des digestats de méthanisation et la conversion en bio des exploitations agricoles qui contribuent aux entrants.

Les interrogations portent sur l'approvisionnement en cas de difficultés, notamment en raison des aléas climatiques, sur la disponibilité en eau dans un secteur déjà éprouvé, sur les quantités des intrants de la méthanisation et les rendements à l'hectare annoncés et le nombre de camions/jour en pleine période.

Les porteurs de projets confirment qu'il n'y aura pas de panneaux photovoltaïques au sol.

Les membres de la commission constatent une importante consommation d'espace agricole induite par le projet et les lagunes associées, ainsi que des incohérences dans les données du dossier, notamment en termes de rendements des cultures intermédiaires.

Les membres de la commission soulignent un effet potentiellement destructurant sur la filière agricole locale. Ils s'interrogent sur les impacts du projet sur la filière bio existante, avec une forte augmentation des surfaces en sarrasin notamment.

Les membres de la commission, au regard des enjeux de consommation portés par la CDPENAF, émettent un avis défavorable à l'unanimité avec treize voix contre.

- Projet de création d'un parc photovoltaïque au sol à Champlitte par IB VOGT

M. Adrien CARTILLIER, chef de projets Centre Est chez IB VOGT et Nicolas YAKOVLEFF, chargé de projets au bureau d'études SYNERGIS ENVIRONNEMENT, présentent le projet.

Le terrain, non exploité depuis 30 ans, appartient à un groupement forestier, il s'agit d'une friche agricole et forestière de 36 ha. C'est un site aride, sans enjeu agricole ni forestier. La zone aménagée a été ramenée à 14,5 ha en raison des enjeux de biodiversité.

Le site est en zonage A dans le PLU. Le projet est éligible à la CRE sous réserve d'une procédure de déclaration de projet d'intérêt général valant mise en compatibilité du PLU. La modification du PLU permettrait d'obtenir un zonage N dédié au photovoltaïque.

Le raccordement est situé à 18 km du site.

La question est posée sur l'entretien du site. L'entretien mécanique des panneaux sera assuré par IB VOGT, quant à l'entretien agricole, il n'a pas été étudié. Il n'a pas été fait non plus, de sondage pédologique pour montrer la pauvreté du sol.

Les membres de la commission apprécient que toutes les études environnementales ont été suffisamment menées en amont.

Ils regrettent qu'un entretien agricole n'a pas été envisagé et que le potentiel agronomique des terrains n'a pas été évalué.

Les membres de la commission émettent un avis favorable, avec 11 voix pour, deux voix contre et 0 abstention.

Les avis de la CDPENAF pour les autres dossiers ADS présentés figurent dans le tableau en annexe.

2. Plaquette compensation collective agricole

M. PONCET présente la plaquette « compensation collective agricole » destinée à sensibiliser les porteurs de projets.

Si l'ordre du jour est conséquent, une commission pourrait se réunir en août, sinon une consultation écrite sera proposée.
En septembre, la commission se tiendra **le vendredi 10 septembre 2021 à 9 h 00 en présentiel en salle Paul Théry à la préfecture.**

Le président de séance,

Thierry PONCET



Número	Demandeur	Commune	Description du projet	Dépot PC	Date limite instruction	Service instructeur	Date réception CDPENAF	Docum ent au titre	Commentaires	observations DDT	observations SEPA	Observations CA	OBSERVATIONS MEMBRES	avis CDPENAF 9 juillet 2021
PC 070 272 21 E0001	EARL DES NOTIONS	GRAMMONT	construction d'un bâtiment stockage foinage D1 480 m²	19/09/21	18/07/21	DDT LURE	27/09/21	RNU				RAS		Favorable à l'unanimité
PC 070 032 21 P0004	GAEQ PIERRE FERECIE M. FOSTINENI	AMANCE	construction d'un bâtiment de 385 m² pour vaches de réforme	04/09/21	04/09/21	P.V.S	03/09/21	CC						Favorable à l'unanimité
PC 070 089 21 C0001	BAOUE RENE	BOURGUIGNON LES MUREY	Examen de 350 m² d'un bâtiment de stockage matériel agricole	28/09/21	25/09/21	DDT LURE	07/09/21	RNU				Non consulté		Favorable à l'unanimité
PC 070 012 18 P0003 - M01	GAEQ DU LENERY	AMANCE	agrandissement salle de traite avec couverture panneaux photovoltaïques Surface initiale : 574 m² Svc 70 m² photovoltaï Surface projetée : 680 m avec 200 photov	10/09/21	10/07/21	P.V.S	14/09/21	RNU	PC modeste suite à modification du GAEQ			RAS		Favorable à l'unanimité
PC 070 009 21 C0002	GAEQ DES 3 PROVINCES MERCIER Guy	AISEY ET RICHICOURT	Construction de deux silos couverts à céréales Et une réserve incendie	21/09/21	21/09/21	DDT LURE	14/09/21	RNU	ICPE E non modifié			Non consulté		Favorable à l'unanimité
PC 070 628 21 E0003	ACCA association de chasse M. Noguin	VAUVILLEURS	construction d'un bâtiment de 70 m²	17/09/21	17/07/21	Ingénieur 70 VESOU	22/09/21	RNU	projet pouvant être partie des exceptions du L111-4			Non consulté		Favorable à l'unanimité
CUJ 070 481 21 E0004	ACCA association de chasse M. Kaban	SAVOYEUX	construction d'un bâtiment de chasse	16/09/21	16/09/21	DDT LURE	23/09/21	RNU	projet pouvant être partie des exceptions du L111-4			Non consulté		Favorable à l'unanimité
DP 070 298 21 E0006	SA ORANGE UP RHE	FRESSE	pylône de téléphonie mobile	02/09/21	02/09/21	DDT LURE	29/09/21	RNU	RAS			Non consulté		Favorable à l'unanimité
PC 070 078 21 C 0001	GAEQ BILLY	BOUGEY	4 silos couverts	31/09/21	31/09/21	DDT LURE	24/09/21	RNU	RAS			Non consulté		Favorable à l'unanimité
PC 070 002 21 C0002	GAEQ RUTSCHMANN	ABONCOURT - GESINCOURT	Emission de 518 m² d'un bâtiment agricole à usage de stockage de matériel et stockage paille, foin et céréales	23/09/21	23/09/21	DDT LURE	29/09/21	RNU	RAS			Non consulté		Favorable à l'unanimité
PC 070 306 21 Oxxx	ROUSSET Chelina	LOEUILLEY	construction de box à chevaux et habitation	en cours	en cours	DDT LURE	30/09/21	RNU	Conforme au CUJ 07005 19 09005 du 10/09/20 Avec autorisation de la CA			desaster regard - non consulté	desaster regard - non consulté	Favorable, 10 voix pour - 1 voix contre
PC 070 309 21 C0008	EARL VITEK	LOULANS VESCHAMP	Emission de 604 m² d'un hangar pour stockage avec couverture panneaux photovoltaïques	10/09/21	10/09/21	DDT VESOU	30/09/21	RNU						Favorable, 10 voix pour - 1 voix contre
PC 070 628 21 E0002	DELORME Corinne (sages à côté)	VAUVILLEURS	Construction d'un bâtiment stockage de 650 m² avec couverture panneaux photovoltaïques	11/09/21	11/07/21	Ingénieur 70 VESOU	22/09/21	RNU	Avis favorable du maire pour cette activité de stockage matériel sur un terrain déjà en zone agricole			Non consulté		Favorable 10 voix pour - 1 voix contre
PC 070 492 21 C0003	GAEQ FERMIE BRIO DE THEY M. DEVILLARS	VARIS	Construction de deux hangars agricoles de 205 m² chacun avec couverture panneaux photovoltaïques	14/09/21	14/09/21	DDT VESOU	30/09/21	RNU	salle au dossier PC 070 523 20 C0001- avec favorable de l'ARS du 08/09/21 suite à étude géologique- justification du bâtiment			Non consulté		Favorable 9 voix pour - 1 voix contre
PC 070 493 21 C0004	GAEQ FERMIE BRIO DE THEY Mme DEVILLARS	SORAUSLES-BREUREY	Extension d'un bâtiment existant pour local atelier de 87 m² avec couverture panneaux photovoltaïques	28/04/21	28/07/21	Ingénieur 70 VESOU	07/09/21	RNU				OK		Favorable 13 voix pour - 1 voix contre
PC 070 270 20 C0004	SAS NATURALGIE	GRANDVILLE AILE PERRENOT	travaux sur construction existante changement de destination, création d'un hangar avec salle technique, salle de réunion	12/09/21	12/09/21	Ingénieur 70 VESOU	02/09/21	RNU	Avis de refus signé le 04/02/21 l'urbanisme zone A. Avis de refus signé le 04/02/21 l'urbanisme zone A. Avis de refus signé le 04/02/21 l'urbanisme zone A. Avis de refus signé le 04/02/21 l'urbanisme zone A.			OK		Favorable à l'unanimité
DP 070 109 21 C0016	SAS NATURALGIE	BUTHERS	création d'un hangar 2500 m² face à l'unité de méthanisation de crasseville	28/09/21	28/09/21	DDT VESOU	23/09/21	RNU	avis de refus signé le 04/02/21 l'urbanisme zone A. Avis de refus signé le 04/02/21 l'urbanisme zone A. Avis de refus signé le 04/02/21 l'urbanisme zone A. Avis de refus signé le 04/02/21 l'urbanisme zone A.			OK		Favorable à l'unanimité
PC 070 217 21 E 0002	JEDUY Asobé	ESMOULIERES	construction d'un hangar à matériel de 36 m²	03/09/21	03/09/21	DDT LURE	24/09/21	RNU	Hors PNU - non professionnel	Activité agricole ? Pas le bon demandeur	Non consulté hors CDPENAF			défavorable à l'unanimité
PC 070 077 21 C 0001	BOURGOGNE Damien	BOREY	construction d'un bâtiment agricole à usage de stockage matériel Pour les 2 entités	21/09/21	21/09/21	DDT LURE	21/09/21	RNU	Prévision en tant de communes et partagé avec Bourgogne Environnement d'un terrain - déviation de fonction de filaire entre les deux parcelles A1 et A2. Voir les 10/09	Défavorable	Non consulté		Report	
DP 070 268 21 C0007	SAS NATURALGIE	GEZIER ET FONFANELAY	création de deux hangars 2 X3000 m² liés à l'unité de méthanisation de Grandvoisy	31/06/21	30/09/21	DDT VESOU	23/09/21	RNU	projet complémentaire au PC 070 275 20 C0004 du 07/02/20	Défavorable	Défavorable			défavorable à l'unanimité
PC 070 413 21 C 0003	M. RICHETON	CHAMPIGNEY LE CHATEL	Dévision brèche en rue de clôture la ligne de vision	28/09/21	28/09/21	DDT LURE	02/07/21	RNU	Hors PNU - non professionnel	Activité agricole ? Pas le bon demandeur	Non consulté hors CDPENAF			défavorable à l'unanimité
PC 070 443 21 C 0003	M. RICHETON	CHAMPIGNEY LE CHATEL	Dévision brèche en rue de clôture la ligne de vision	28/09/21	28/09/21	DDT LURE	02/07/21	RNU	Prévision en tant de communes et partagé avec Bourgogne Environnement d'un terrain - déviation de fonction de filaire entre les deux parcelles A1 et A2. Voir les 10/09	Défavorable	Non consulté		Report	
PC 070 443 21 C 0003	M. RICHETON	CHAMPIGNEY LE CHATEL	Dévision brèche en rue de clôture la ligne de vision	28/09/21	28/09/21	DDT LURE	02/07/21	RNU	Prévision en tant de communes et partagé avec Bourgogne Environnement d'un terrain - déviation de fonction de filaire entre les deux parcelles A1 et A2. Voir les 10/09	Défavorable	Non consulté		Report	
PC 070 443 21 C 0003	M. RICHETON	CHAMPIGNEY LE CHATEL	Dévision brèche en rue de clôture la ligne de vision	28/09/21	28/09/21	DDT LURE	02/07/21	RNU	Prévision en tant de communes et partagé avec Bourgogne Environnement d'un terrain - déviation de fonction de filaire entre les deux parcelles A1 et A2. Voir les 10/09	Défavorable	Non consulté		Report	
PC 070 443 21 C 0003	M. RICHETON	CHAMPIGNEY LE CHATEL	Dévision brèche en rue de clôture la ligne de vision	28/09/21	28/09/21	DDT LURE	02/07/21	RNU	Prévision en tant de communes et partagé avec Bourgogne Environnement d'un terrain - déviation de fonction de filaire entre les deux parcelles A1 et A2. Voir les 10/09	Défavorable	Non consulté		Report	
PC 070 055 20 C0006	SAS AEBISCHER	AUGICOURT	Construction d'un nouveau bâtiment agricole à usage de stockage matériel Volume de stockage initial en 2017 : 1800 m³. Volume de stockage projeté : 1800 m³. ICPE D.	15/12/20	16/09/21	DDT Lure	28/04/21	RNU	PC + étude d'impact rubrique 30. Choix de site, accense fiche agricole, la propriété est détenue par une personne physique. Choix de site, accense fiche agricole, la propriété est détenue par une personne physique. Choix de site, accense fiche agricole, la propriété est détenue par une personne physique. Choix de site, accense fiche agricole, la propriété est détenue par une personne physique.	le BE a été consulté pour une présentation du projet				Favorable 11 voix pour et 2 voix contre
PC 070 197 21 C 0002	M. Jérôme LAURENT	DAMIERRE SUR LINDOTTE	Construction de deux hangars agricoles accolés d'une surface totale de 1,637 m² avec panneaux photovoltaïques	15/02/21	12/09/21	DDT Vesoul	26/02/21	RNU	avis défavorable à la CDPENAF de mars 2021 - non conforme à la réglementation sur la justification des besoins, hauteur et surface du bâtiment					pour information
PC 070 298 21 C0003	EARL FROMAGERIE DU PAULIN Thimothée	LAVIGNEV	Construction d'un bâtiment à usage de stockage	07/09/21	15/09/21	DDT LURE	09/09/21	RNU	Projet en PNU : passage non obligatoire - Pour information					pour information